

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 juin 2020 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Présences par visioconférence :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent et Paul M. Normand formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Paul Dumoulin.

Sont également présents par visioconférence :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

20-06-449 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 juin 2020 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 11.3 Octroi de contrat / 401-120-20-12 / Fourniture de services de production pour un ciné-parc / Autorisation de signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
 - 2.1 Séance ordinaire du 1^{er} juin 2020
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Appui à la Ville de Rimouski / Fonds municipal d'aide juridique de l'UMQ
 - 4.6 Reconnaissance des finissants du secondaire 5 / École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Aide financière
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Toponymie / Désignation / Terrain de pétanque du parc Louise-Josephite / Ajout à la liste officielle des odonymes et toponymes de la Ville
 - 5.2 Toponymie / Désignation / Parc-école et édifice / Ajouts et retrait à la liste officielle des odonymes de la Ville / Demande d'officialisation et de désofficialisation
 - 5.3 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1731-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Secteur de la Gare
 - 5.4 Servitude / Hydro-Québec et Bell-Canada / Partie du lot 6 323 792 / Autorisation de signature
- 6. Finances et trésorerie**
 - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 22 mai 2020

- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.2 Service des eaux / Embauche / Technicien en instrumentation
 - 7.3 Service des eaux / Embauche / Opératrice d'usine d'épuration
 - 7.4 Service des travaux publics / Démission / Agente d'approvisionnement
 - 7.5 Service de sécurité incendie / Confirmations de poste / Cinq pompiers
 - 7.6 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations
 - 7.7 Service des travaux publics / Mutation / Opérateur-chauffeur
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
 - 9.1 Octroi de contrat / Fourniture du logiciel de gestion des licences animalières Gestipattes / Autorisation de signature
- 10. Sports et loisirs**
 - 10.3 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-25 / Gestion de la location des embarcations au parc Valois
- 11. Culture et vie communautaire**
 - 11.2 Octroi de contrat / 401-120-20-11 / Fourniture de services de projection et de sonorisation pour un ciné-parc / Autorisation de signature
 - 11.3 Octroi de contrat / 401-120-20-12 / Fourniture de services de production pour un ciné-parc / Autorisation de signature
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-39 / Location de camionnettes
 - 13.2 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-37 / Déneigement et entretien hivernal des voies publiques – secteur urbain
 - 13.3 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-30 / Déneigement et entretien hivernal du stationnement du Centre multisports
- 14. Eaux**
- 15. Génie**
 - 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1780.03 / Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 / Règlement n° 1780
 - 15.2 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-40 / Services professionnels d'un agent de mise en service pour le projet de Pôle municipal
 - 15.3 Demande de subvention / Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local / Autorisation de signature
 - 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1756.02 / Travaux de construction d'un poste de surpression et du prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine / Règlement n° 1756
 - 15.5 Octroi de contrat / 401-120-20-10 / Étude géotechnique complémentaire – Pôle municipal
- 16. Aménagement du territoire**
 - 16.1 Adoption de résolution / PPCMOI / 180 et 190, rue Joseph-Carrier / Usages commerciaux et de services / Lots 6 286 131 et 6 286 132 / Zone I2-128 / CCU n° 20-04-36

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-285 / Zonage / Remplacement de la zone C4-833 par la zone C3-833 / Secteur chemin de la Petite-Rivière
- 18.2 Règlements d'urbanisme n^{os} 1273-11, 1274-33, 1275-283 et 1276-14 / Arrêté ministériel n° 2020-033 / Remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite
- 18.3 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-12 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Dispositions relatives aux plans de visibilité
- 18.4 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-287 / Zonage / Distance entre un site de dépôt à neige usée et un usage sensible / Modification de la grille des usages et normes de la zone I2-745
- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1275-287 / Zonage / Distance entre un site de dépôt à neige usée et un usage sensible / Modification de la grille des usages et normes de la zone I2-745
- 18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1781-02 / Nuisances (RMH 450) / Obstruction au libre usage de places publiques
- 18.7 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1795 / Rues actives
- 18.8 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1591-05 / Limite de vitesse / Rue active

19. Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Citoyens

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

20-06-450 Adoption du procès-verbal

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

20-06-451 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

20-06-452 Appui à la Ville de Rimouski / Fonds municipal d'aide juridique de l'UMQ

CONSIDÉRANT que la Ville de Rimouski a reçu signification le 8 mai 2020 d'un pourvoi en contrôle judiciaire, en cassation, en nullité et en mesure de sauvegarde;

CONSIDÉRANT que ce pourvoi conteste la désignation par le conseil municipal à titre d'acte prioritaire au sens de l'arrêté ministériel n° 2020-008, daté du 22 mars 2020, tel que la poursuite de l'adoption d'une modification au Règlement de zonage de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT que la résolution désignant l'acte prioritaire a été adoptée à l'unanimité, a été motivée et que la procédure de remplacement édictée audit arrêté a été entièrement suivie par la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT que le 14 mai 2020, la Cour supérieure, sous la plume de l'honorable Marie-Paule Gagnon, j.c.s., a rejeté la demande d'ordonnance d'une mesure de sauvegarde, laquelle visait à empêcher le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rimouski-Neigette à délivrer le certificat de conformité du règlement au Schéma d'aménagement révisé de ladite MRC;

CONSIDÉRANT que le pourvoi en contrôle judiciaire se poursuit;

CONSIDÉRANT que le 19 mai 2020, la Ville de Rimouski a adopté une résolution demandant l'aide financière au Fonds municipal d'action juridique de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour la Ville de Vaudreuil-Dorion d'appuyer cette demande d'aide financière;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la Ville de Rimouski dans sa demande d'aide financière déposée auprès de l'Union des municipalités du Québec.

« ADOPTÉE »

20-06-453 Reconnaissance des finissants du secondaire 5 / École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes pour l'organisation d'un hommage à ses finissantes et finissants;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 800 \$ soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs à titre d'aide financière pour leur activité de reconnaissance des finissantes et finissants de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-06-454 Toponymie / Désignation / Terrain de pétanque du parc Louise-Josephite / Ajout à la liste officielle des odonymes et toponymes de la Ville

CONSIDÉRANT qu'en plus de s'être impliquée par sa participation et son engagement dans plusieurs activités sportives de la Ville, tels la ringuette, le hockey, le ballon-balai, la balle-molle, le baseball poche et le shuffleboard, M^{me} Raymonde Levac Castonguay a contribué à l'essor de la pétanque à Vaudreuil-Dorion en s'impliquant tant au niveau de l'organisation de cette activité qu'au niveau de l'entretien du terrain;

CONSIDÉRANT la volonté de la direction du Service des loisirs et de la culture de reconnaître l'implication de M^{me} Levac Castonguay dans la communauté en attribuant son nom au terrain de pétanque situé au parc Louise-Josephite;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le Comité de toponymie lors d'une réunion virtuelle tenue le 1^{er} juin 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le toponyme « terrain de pétanque Raymonde-Levac-Castonguay » soit ajouté à la liste officielle des odonymes et toponymes de la Ville pour identifier le terrain de pétanque situé au parc Louise-Josephite.

« ADOPTÉE »

20-06-455 Toponymie / Désignation / Parc-école et édifice / Ajouts et retrait à la liste officielle des odonymes de la Ville / Demande d'officialisation et de désofficialisation

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'attribuer un nom au bâtiment situé au 1255-1257, rue Émile-Bouchard;

CONSIDÉRANT le projet de parc-école, parc en partenariat entre la Commission scolaire des Trois-Lacs et la Ville, attenant au bâtiment situé 1255-1257, rue Émile-Bouchard, à l'école de l'Hymne-au-Printemps ainsi qu'à une nouvelle école située au 4000, rue Phil-Goyette;

CONSIDÉRANT la désignation actuelle de l'école de l'Hymne-au-Printemps qui réfère à un titre de chanson québécoise écrite par Félix Leclerc;

CONSIDÉRANT qu'actuellement le parc est connu sous le nom de Toe-Blake en référence au nom de la rue qui est en front;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité de toponymie lors d'une réunion virtuelle tenue le 1^{er} juin 2020 à l'effet de proposer les noms suivants, s'inspirant du nom de l'école de l'Hymne-au-Printemps :

- remplacer le toponyme « parc Toe-Blake » par « parc-école des Quatre-Saisons », les saisons étant le thème choisi pour désigner les lieux du projet;
- nommer le bâtiment situé au 1255-1257, rue Émile-Bouchard « édifice des Chemins-d'Été », paroles écrites par Luc Plamondon et chantées par Steve Fiset;
- suggérer à la CSTL de nommer la nouvelle école située au 4000, rue Phil-Goyette « école de la Lune-d'Automne », paroles et chanson de Michel Rivard;
- identifier les aires de jeux et les sentiers et/ou aménagements à venir « Demain-l'Hiver », paroles et chanson de Robert Charlebois;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit modifiée la liste des toponymes et des odonymes de la Ville de la façon suivante :

- remplacement du toponyme « parc Toe-Blake par « parc-école des Quatre-Saisons »;
- ajout du toponyme « édifice des Chemins-d'Été » pour désigner le bâtiment situé au 1255-1257, rue Émile-Bouchard;

QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour l'officialisation des toponymes « parc-école des Quatre-Saisons » et « édifice des Chemins-d'Été » ainsi que pour la désofficialisation du toponyme « parc Toe-Blake »;

ET QUE la présente résolution soit transmise à la Commission scolaire des Trois-lacs.

« ADOPTÉE »

20-06-456 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1731-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Secteur de la Gare

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 19 mai 2020, par sa résolution 20-05-407, le Conseil a choisi de se prévaloir des dispositions de l'arrêté ministériel n° 2020-033 qui permettent la tenue du registre à distance par la transmission de demandes écrites, recevables sur une période de 15 jours;

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 1^{er} au 15 juin 2020 pour le Règlement d'emprunt n° 1731-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1731 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 295 000 \$ »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 29 123;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de demandes écrites pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 2 923;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande écrite signée n'a été reçue;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1731-01 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

20-06-457 Servitude / Hydro-Québec et Bell-Canada / Partie du lot 6 323 792 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande conjointe d'Hydro-Québec et de Bell Canada afin d'établir une servitude pour des lignes de distribution d'énergie électrique et des lignes de télécommunication sur une partie du lot 6 323 792, le tout afin de permettre l'alimentation de la nouvelle école située au 4000, rue Phil-Goyette;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de consentement à l'établissement d'une servitude ainsi que l'acte de servitude à intervenir avec Hydro-Québec et Bell Canada pour des lignes de distribution d'énergie électrique et pour des lignes de télécommunication sur une partie du lot 6 323 792 ayant une superficie approximative de 60 mètres carrés, et ce, conformément au plan préparé par M. Hervé Fricker, technicien en génie civil – projets, daté du 28 mai 2020;

QUE tous les frais afférents à l'établissement de cette servitude soient à la charge d'Hydro-Québec et Bell Canada.

« ADOPTÉE »

20-06-458 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 22 mai 2020

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 22 mai 2020 totalisant un montant de 4 500 500,57 \$.

20-06-459 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 5 juin 2020.

« ADOPTÉE »

20-06-460 Service des eaux / Embauche / Technicien en instrumentation

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 29 mai 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Sébastien Arsenault au poste régulier de technicien en instrumentation au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 6 juillet 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 10, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Arsenault aura une période d'essai de 1 040 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Arsenault;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-06-461 Service des eaux / Embauche / Opératrice d'usine d'épuration

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 09-2019 intervenue entre la Ville et le syndicat manuel des travailleurs et travailleuse de Vaudreuil-Dorion – CSN (SMTTVD-CSN) le 1^{er} novembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 1^{er} juin 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Émélie Lavoie au poste régulier d'opératrice d'usine d'épuration au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 16 juin 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 8, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Lavoie aura une période d'essai de 1 040 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Lavoie;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-06-462 Service des travaux publics / Démission / Agente d'approvisionnement

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Linda Rhéaume, agente d'approvisionnement au sein du Service des travaux publics, datée du 1^{er} juin 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M^{me} Rhéaume, agente d'approvisionnement au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 1^{er} juin 2020;

QUE la Ville remercie M^{me} Rhéaume pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

20-06-463 Service de sécurité incendie / Confirmations de poste / Cinq pompiers

CONSIDÉRANT les résolutions 19-10-874 et 19-10-926;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables des capitaines et des chefs au sein de la division – Opérations du Service de sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme MM. Sean O'Neill, Luc Hornblower, Marc Santerre, Ryan Langton et Gabriel Robidoux dans leur poste de pompier à temps complet;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. O'Neill, Hornblower, Santerre, Langton et Robidoux.

« ADOPTÉE »

20-06-464 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Capitaine aux opérations

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-964;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Mikaël Grenier, chef aux opérations, datée du 7 mai 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Bernard Lévesque dans son poste de capitaine aux opérations;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Lévesque.

« ADOPTÉE »

20-06-465 Service des travaux publics / Mutation / Opérateur-chauffeur

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 11 juin 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la mutation de M. Simon Bélanger au poste régulier d'opérateur-chauffeur au sein de l'unité – Aqueduc et égouts du Service des travaux publics, et ce, à compter du 16 juin 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 8 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et M. Bélanger, ce dernier devra compléter une période de familiarisation de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Bélanger;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-06-466 Octroi de contrat / Fourniture du logiciel de gestion des licences animalières Gestipattes / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions et obligations découlant de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, du Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens et du Règlement complémentaire au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (Règlement municipal n° 1771);

CONSIDÉRANT que la Ville doit s'assurer de tout mettre en place pour répondre aux exigences de ces loi et règlements de façon responsable et adaptée;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la comptabilité entre les systèmes en place et ceux dont l'acquisition est projetée;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour l'acquisition de logiciels;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par PG Solutions inc. pour la fourniture du logiciel de gestion de licences animalières Gestipattes, incluant les licences Admin et Multi-utilisateurs, l'installation et la formation ainsi que le contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec PG Solutions inc. pour la fourniture du logiciel de gestion des licences animalières Gestipattes;

QUE soient autorisées à cette fin les dépenses de 12 190,50 \$ pour les licences, 5 580 \$ pour l'installation et la formation et de 2 443,75 \$ pour le CESA (ce dernier montant étant payable annuellement), le tout, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-06-467 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-17-25 / Gestion de la location des embarcations au parc Valois

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Gestion de la location des embarcations au parc Valois - appel d'offres n° 401-110-17-25 » totalisant un montant de 3 500 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-06-468 Octroi de contrat / 401-120-20-11 / Fourniture de services de projection et de sonorisation pour un ciné-parc / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir une programmation de ciné-parc éphémère d'une durée de quatre semaines, et ce, à compter du 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 4 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permet d'octroyer de gré à gré les contrats de fourniture de services reliés au domaine artistique ou culturel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat avec Évoluson inc. pour la fourniture de services de projection et de sonorisation dans le cadre de la programmation du ciné-parc qui sera offerte à la population au mois de juillet 2020;

QUE soit autorisée à cette fin une dépense de 27 000 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-06-469 Octroi de contrat / 401-120-20-12 / Fourniture de services de production pour un ciné-parc / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir une programmation de ciné-parc éphémère d'une durée de quatre semaines, et ce, à compter du 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 4 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permet d'octroyer de gré à gré les contrats de fourniture de services reliés au domaine artistique ou culturel;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat avec CUBiX Productions pour la fourniture de services de production dans le cadre de la programmation du ciné-parc qui sera offerte à la population au mois de juillet 2020;

QUE soit autorisée à cette fin une dépense de 22 455 \$, taxes applicables non comprises;

QUE soit également autorisée une dépense ne dépassant pas 15 000 \$, taxes applicables non comprises, pour l'ajout de représentations, le cas échéant;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-06-470 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-39 / Location de camionnettes

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la location de camionnettes, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte, le 3 juin 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-20-39;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre déposée par Location Sauvageau inc., 521, côte Joyeuse, Saint-Raymond (Québec), G3L 4A9, pour la location de camionnettes, et ce, pour un montant de 26 868,28 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-20-39;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-06-471 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-37 / Déneigement et entretien hivernal des voies publiques – secteur urbain

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour le déneigement des voies publiques du secteur urbain, adjugé par la résolution 17-06-554, est d'une durée de trois saisons finissant en 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de prolonger le contrat pour deux saisons additionnelles, renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la prolongation le contrat n° 401-110-17-37 pour le déneigement et l'entretien hivernal des voies publiques du secteur urbain à l'entreprise Pavages D'Amour inc., 1635, Newman Crescent, Dorval (Québec), H9P 2R6, pour une saison additionnelle, soit la saison 2020-2021;

QUE les coûts du contrat pour la saison optionnelle correspondent aux prix de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-06-472 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-30 / Déneigement et entretien hivernal du stationnement du Centre multisports

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour le déneigement du stationnement du Centre multisports, adjugé par la résolution 18-08-692, est d'une durée d'une saison finissant en 2018-2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de prolonger le contrat pour quatre saisons additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT que ce contrat a été prolongé pour la saison 2019-2020 par la résolution 19-10-886;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la prolongation du contrat n° 401-110-18-30 pour le déneigement et l'entretien hivernal du stationnement du Centre multisports à l'entreprise 9187-2098 Québec inc. (Luc Castonguay et Fils), 635, rue Crevier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0K1, pour une saison additionnelle, soit la saison 2020-2021;

QUE les coûts du contrat pour la saison optionnelle correspondent aux prix de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-06-473 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1780.03 / Travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1 / Règlement n° 1780

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 2 juin 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par Shellex Groupe Conseil, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-20-R1780.03;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Excavation Gricon, 4523, boulevard Saint-Charles, Montréal (Québec), H9H 3C7, pour les travaux de réaménagement du boulevard de la Cité-des-Jeunes – phase 1, et ce, pour un montant de 3 886 002,34 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-06-474 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-40 / Services professionnels d'un agent de mise en service pour le projet de Pôle municipal

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de précéder à l'attribution de contrat par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de services professionnels d'un agent de mise en service pour le projet de Pôle municipal, deux offres de services ont été reçues;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Synairgis inc., 4533, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec), H2T 1R2, pour les services professionnels d'un agent de mise en service pour le projet de Pôle municipal, et ce, pour un montant de 38 380 \$, excluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux, conformément à la résolution 20-01-053;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-06-475 Demande de subvention / Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL;

CONSIDÉRANT que les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des travaux curatifs des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

CONSIDÉRANT que les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports (MTQ) permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65 % à 85 % des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90 % à 95 % pour le volet RIRL;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est versée sur une période de dix ans;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MTQ;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce de l'aide financière et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville a choisi la préparation d'une estimation détaillée du coût des travaux comme source de calcul de l'aide financière;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la directrice du Service du génie et de l'environnement et le chef de division – Génie soient autorisés à agir, pour et au nom de la Ville, auprès du MTQ pour la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAVL – Volet AIRRL et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

20-06-476 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1756.02 / Travaux de construction d'un poste de surpression et du prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine / Règlement n° 1756

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction d'un poste de surpression et du prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 21 mai 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par Shellex Groupe Conseil, trois des quatre soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-20-R1756.02;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ali Excavation inc., 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, pour les travaux de construction d'un poste de surpression et du prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine, et ce, pour un montant de 1 840 439,32 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-06-477 Octroi de contrat / 401-120-20-10 / Étude géotechnique complémentaire – Pôle municipal

CONSIDÉRANT l'article 11.2 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour les services professionnels d'ingénierie;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une étude géotechnique complémentaire pour le projet du Pôle municipal;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Groupe ABS inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté l'offre présentée par Groupe ABS inc., 17, rue de l'Industrie, Saint-Rémi (Québec), J0L 2L0, pour une étude géotechnique complémentaire, et ce, pour un montant total de 24 665 \$, excluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée par une affectation du surplus accumulé affecté – immeubles municipaux aux activités d'investissement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

20-06-478 Adoption de résolution / PPCMOI / 180 et 190, rue Joseph-Carrier / Usages commerciaux et de services / Lots 6 286 131 et 6 286 132 / Zone I2-128 / CCU n° 20-04-36

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard des propriétés sises aux 180 et 190, rue Joseph-Carrier;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de construction de deux bâtiments à caractère commercial et industriel servant à la location de petits espaces de travail pour les petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-04-36 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 4 mai 2020 par la résolution 20-05-346, laquelle est corrigée par un procès-verbal daté du 8 mai 2020;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033, datée du 7 mai 2020, l'assemblée publique de consultation a été remplacée par une consultation écrite tenue du 12 au 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le second projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 1^{er} juin 2020 par la résolution 20-06-443;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la réalisation d'un projet à vocation commerciale et industrielle sur les propriétés situées aux 180 et 190, rue Joseph-Carrier, sises respectivement sur les lots 6 286 132 et 6 286 131 dans la zone I2-128, le tout tel que présenté dans le document intitulé : « Demande de PPCMOI – Renseignements à fournir », produit par la firme PlaniURB, en date du 3 septembre 2019, et ce, aux conditions suivantes :

- que la vente au détail des produits fabriqués ou usinés à l'intérieur d'un établissement soit faite sur une superficie n'excédant pas 15 % de la superficie de plancher de cet établissement;
- que les usages suivants soient prohibés :
 - les commerces de vente au détail;
 - les commerces d'hébergement;
 - les commerces de divertissement;
 - les commerces de restauration;
 - les commerces liés à la réparation des véhicules;
 - les commerces de gaz et de produits pétroliers;
 - les commerces de culture hydroponique;
 - les industries générant des incidences fortes sur l'environnement;
 - les entrepôts;

- que la liste complète des locataires présents dans les locaux de chacun des bâtiments soit déposée deux fois par année, soit les ou avant les 31 juillet et 31 décembre;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-06-479 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-285 / Zonage / Remplacement de la zone C4-833 par la zone C3-833 / Secteur chemin de la Petite-Rivière

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 19 mai 2020 le premier projet de règlement n° 1275-285 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que le Conseil a choisi de remplacer l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement par une consultation écrite du 21 mai au 5 juin 2020, et ce, conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 du 7 mai 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-285 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n°1275 afin de remplacer la zone C4-833 par la zone C3-833, ainsi que les grilles des usages et normes de la zone C4-833 par la grille des usages et normes de la zone C3-833 de façon à permettre les usages de bureaux et à prohiber les usages C4 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges indiquant que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

20-06-480 Règlements d'urbanisme n^{os} 1273-11, 1274-33, 1275-283 et 1276-14 / Arrêté ministériel n° 2020-033 / Remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle concernant la pandémie de la COVID-19 et suivant l'arrêté ministériel n° 2020-033, en date du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT le prolongement des mesures de confinement et de distanciation sociale et l'importance de permettre à certains projets d'avancer et de pouvoir se réaliser;

CONSIDÉRANT la possibilité pour le Conseil de se prévaloir des dispositions de l'arrêté n° 2020-033 qui permettent de remplacer la tenue de la consultation publique par une consultation écrite;

CONSIDÉRANT qu'ont été adoptés le 4 mai 2020, respectivement par les résolutions 20-05-361, 20-05-365, 20-367 et 20-05-363, les projets de règlements suivants :

le projet de règlement n° 1273-11 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 1273 afin de prohiber les opérations cadastrales ayant pour effet de rendre dérogoire une construction, créer des résidus de terrains, enclaver ou rendre non conforme aux règlements municipaux les terrains »

le projet de règlement n° 1274-33 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin de :

- spécifier que le permis de lotissement ou de construction peut être assujéti au paiement, lors d'une entente pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux, d'une contribution additionnelle pour amélioration ou ajout d'équipements municipaux;
- prévoir qu'un certificat d'autorisation devient invalide si l'extérieur du bâtiment n'est pas terminé à l'intérieur des six mois suivant la délivrance du certificat;
- prévoir la gratuité d'un certificat d'autorisation pour des travaux visant le remplacement ou le retrait d'un appareil de chauffage au bois pour lequel une subvention en environnement de la ville de Vaudreuil-Dorion est accordée. »

le premier projet de règlement n° 1275-283 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- prohiber, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, l'extension des usages dérogatoires suivants: les établissements de production animale et tout bâtiment agricole, les sablières, les gravières et les carrières, les usines de fabrication d'asphalte et de ciment (35, 352, 3591), les usines de fabrication, y compris les entrepôts, d'explosifs et de matières dangereuses pour la santé et la sécurité publique, les centres de transfert de résidus dangereux, les dépôts de liquides inflammables, les distilleries, les silos et élévateurs à grain (471), les entrepôts de matières dangereuses, les meuneries, minoteries et usines d'aliments pour le bétail, les usines de produits chimiques, à l'exception des produits pharmaceutiques et des médicaments (374), de peinture et vernis (375), de savons et de composés pour le nettoyage (376), de produits de toilette (377), les usines de recyclage de papier, les usines de transformation de caoutchouc (15), toutes autres activités industrielles comportant des risques élevés de sinistres ou de contamination de l'environnement, les terrains de camping et parcs à roulettes (913) et les commerces de gros de rebuts et matériaux de récupération (591);
- insérer des dispositions relatives au niveau de plancher des bâtiments;
- modifier les dispositions relatives à l'aménagement des terrains à l'intérieur des zones I3-831, I3-832, C4-833, C4-834 et C3-1018;
- prévoir des dispositions particulières concernant les enseignes sur muret dans la zone C2-256;
- permettre les terrasses extérieures et les normes applicables à ces dernières dans la zone I1-131;
- permettre dans la zone C2-306 la classe d'usages Communautaire – Institutionnelle et administrative (P2) à l'intérieur d'un bâtiment principal de structure isolée;
- permettre dans la zone P1-421 les usages communautaires suivants : parcs de détente, de conservation, d'interprétation, sentier de randonnée, jardins communautaires et les espaces qui doivent rester libres compte tenu soit de la topographie du terrain, de la proximité d'un cours d'eau ou d'un lac, des dangers d'inondation, d'éboulis, de glissement de terrain ou d'autres cataclysmes;
- créer la zone P1-687 à même les zones H1-683 et H1-685 et la grille des usages et normes applicables;
- éliminer la largeur maximale applicable au bâtiment principal dans la zone H1-801;
- remplacer la référence aux rues André-Chartrand ou Elmer-Lach par la référence à la rue Émile-Bouchard à la grille des usages et normes de la zone H5-1007;
- permettre dans la zone P2-1009 les usages suivants : enseignement au niveau de la maternelle, de l'élémentaire (8511) et de l'enseignement postsecondaire non-universitaire (8521). »

et le projet de règlement n° 1276-14 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction n° 1276 afin de retirer les dispositions relatives au niveau de plancher des bâtiments »

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation ainsi que la tenue d'un registre et du processus régulier d'approbation référendaire en vertu de l'arrêté n° 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis.

« ADOPTÉE »

20-06-481 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-12 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Dispositions relatives aux plans de visibilité

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1709-12 modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin de modifier les dispositions relatives aux plans de visibilité et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-06-482 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-287 / Zonage / Distance entre un site de dépôt à neige usée et un usage sensible / Modification de la grille des usages et normes de la zone I2-745

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle concernant la pandémie de la COVID-19 et suivant l'arrêté ministériel n° 2020-033, en date du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT le prolongement des mesures de confinement et de distanciation sociale et l'importance de permettre à certains projets d'avancer et de pouvoir se réaliser;

CONSIDÉRANT que la possibilité pour le Conseil de se prévaloir des dispositions de l'arrêté ministériel n° 2020-033 qui permettent de remplacer la tenue de la consultation publique par une consultation écrite;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-287 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n°1275 afin de remplacer l'article 3.1.27 de façon à réduire la distance entre un site de dépôt à neige usée et un usage sensible et de permettre l'usage P3 dans la zone I2-745 afin de régulariser la présence du site de dépôt de neige usée »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation ainsi que la tenue d'un registre et du processus régulier d'approbation référendaire en vertu de l'arrêté n° 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

20-06-483 Avis de motion / Règlement n° 1275-287 / Zonage / Distance entre un site de dépôt à neige usée et un usage sensible / Modification de la grille des usages et normes de la zone I2-745

La conseillère M^{me} Diane Morin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n°1275 afin de remplacer l'article 3.1.27 de façon à réduire la distance entre un site de dépôt à neige usée et un usage sensible et de permettre l'usage P3 dans la zone I2-745 afin de régulariser la présence du site de dépôt de neige usée.

20-06-484 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1781-02 / Nuisances (RMH 450) / Obstruction au libre usage de places publiques

Le conseiller M. Gabriel Parent dépose le projet de règlement n° 1781-02 modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1781 (RMH 450) afin de modifier la disposition relative à l'obstruction au libre usage de places publiques et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-06-485 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1795 / Rues actives

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1795 relatif aux Rues actives et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-06-486 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1591-05 / Limite de vitesse / Rue active

La conseillère M^{me} Josée Clément dépose le projet de règlement n° 1591-05 modifiant le Règlement sur les limites de vitesse n° 1591 afin d'ajouter une limitation de vitesse permise sur une rue désignée « Rue active » et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

20-06-487 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

20-06-488 Période de questions – Citoyens

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

20-06-489 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 17 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe